

CAMBODGE SOIR

Jeudi 20 Janvier 2005

La plainte de Sam Rainsy contre Hun Sen rejetée par la justice

Le procureur adjoint de la cour municipale de Phnom Penh, Yet Chakriya, a décidé le 12 janvier de rejeter la plainte pour complicité d'homicide déposée en février 2004 par Sam Rainsy contre Hun Sen. Cette plainte s'inscrivait dans l'affaire de l'attentat à la grenade qui a frappé en mars 1997 une manifestation organisée par Sam Rainsy, faisant une vingtaine de morts et une centaine de blessés, et dont les auteurs n'ont jamais été identifiés.

Dans différents courriers adressés aux avocats des deux parties, le procureur adjoint, que Hun Sen avait reçu pour lui exposer son témoignage, explique qu'"il n'y a pas suffisamment de preuves" dans le dossier pour permettre de poursuivre le Premier ministre pour complicité d'homicide et que la cour a donc décidé de ne pas prendre en considération la plainte de Sam Rainsy. Le procureur indique avoir cependant confié le dossier de l'attentat du 30 mars à un juge d'instruction pour que l'enquête soit poursuivie.

L'avocat du Premier mi-

nistre a applaudi la décision du procureur. "C'est une décision juste. Comment pouvait-on porter plainte contre Hun Sen puisque les auteurs de l'attentat ne l'ont pas accusé?", a réagi M^e Kar Savuth.

En revanche, Som Chandyna, le défenseur de Sam Rainsy, s'étonne de ce rejet. "Les policiers n'ont aucun dossier sur cet attentat, ils n'ont même pas le rapport du FBI. Sur quelle base la justice peut-elle s'appuyer pour rendre une décision pareille?", s'interroge Som Chandyna, déplorant de surcroît que le procureur n'ait pas convoqué Hun Sen

à la cour pour l'entendre.

Sam Rainsy disait hier étudier la possibilité de faire appel de la décision du procureur adjoint. Le dirigeant d'opposition, qui a également déposé une plainte équivalente contre Hun Sen devant une cour française, partage l'étonnement de son défenseur. "La justice française n'a pas rendu de conclusions. Le FBI non plus. Mais dans une affaire aussi compliquée, la justice cambodgienne parvient à une conclusion. Cela signifie sans doute que la justice cambodgienne est meilleure", ironise Sam Rainsy.

Kong Sothananarith

KHMERS ROUGES. Duch, directeur du centre d'interrogatoire et de torture S21 sous le régime des Khmers rouges a été hospitalisé pour des problèmes urinaires, a indiqué son avocat. "Sa maladie est sérieuse. Il a besoin d'être opéré", a souligné M^e Kar Savuth. Duch, arrêté en 1999, est, avec Ta Mok, le seul ancien dirigeant khmer rouge emprisonné. Il devrait comparaître devant le tribunal spécial établi pour juger les anciens responsables du régime de Pol Pot après un accord entre Phnom Penh et les Nations unies quand celui-ci pourra fonctionner. Duch "veut un procès rapide. Il n'a pas peur. Il veut savoir s'il peut être libéré", a indiqué Kar Savuth dont le client affirme qu'il n'était qu'un "subalterne". Les Nations unies cherchent actuellement à réunir le budget de 56 millions de dollars nécessaires à la bonne marche de ce tribunal pour trois ans.

D'après AFP